

Quand argumenter l'égalité, c'est faire le collectif : discours pour défendre l'ouverture du mariage en France et en Allemagne

When Arguing for Equality Forms a Collective Identity: French and German Discourses in Favor of Same-sex Marriage

Ida Hekmat



Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/aad/1958>

DOI: 10.4000/aad.1958

ISSN: 1565-8961

Publisher

Université de Tel-Aviv

Electronic reference

Ida Hekmat, « Quand argumenter l'égalité, c'est faire le collectif : discours pour défendre l'ouverture du mariage en France et en Allemagne », *Argumentation et Analyse du Discours* [Online], 14 | 2015, Online since 09 April 2015, connection on 23 September 2019. URL : <http://journals.openedition.org/aad/1958> ; DOI : 10.4000/aad.1958

This text was automatically generated on 23 September 2019.



Argumentation & analyse du discours est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Quand argumenter l'égalité, c'est faire le collectif : discours pour défendre l'ouverture du mariage en France et en Allemagne

When Arguing for Equality Forms a Collective Identity: French and German Discourses in Favor of Same-sex Marriage

Ida Hekmat

Introduction

- 1 Cet article propose de comparer les formes d'action collective opérées au sein de deux textes contemporains : un manifeste français (« Au mariage pour tous nous disons oui ! »)¹ et une lettre ouverte allemande (« Stellt gleich, was gleich ist »/« Mettez au même niveau ce qui est de même nature ! »²), publiés en 2013 pour défendre l'ouverture du mariage aux homosexuel-le-s.
- 2 Depuis quelques années, les luttes menées pour la reconnaissance légale des couples de même sexe en Europe, mais aussi ailleurs dans le monde, ont retenu l'attention de nombreux-x auteur-e-s, notamment dans les domaines des sciences politiques et de la sociologie. Dans ces travaux, on s'intéresse à l'émergence et aux évolutions des mouvements militants, aux facteurs nationaux et internationaux qui les permettent et les accompagnent. Ces travaux sont consacrés soit à l'étude de la situation dans un pays particulier (Raab 2011 pour l'Allemagne) soit à la comparaison de la situation dans plusieurs pays (Descoutures *et al.* 2008, Banens 2011, Paternotte 2011, 2012).
- 3 Dans le domaine des études de discours, Rennes, observant une série de débats publics français (2007b, 2011), montre que la cartographie argumentative des polémiques autour de demandes d'égalité de droits (des femmes, des immigré-e-s, des homosexuel-le-s), reste stable en diachronie : à l'exigence d'un changement législatif visant l'égalité

et justifié par l'égalité, s'oppose une justification des inégalités légales en vigueur, présentées comme reflets de différences de situations essentielles. Les analyses multiculturelles de Paternotte, politiste et sociologue, vont dans le même sens (2012). L'auteur – qui étudie en synchronie les processus de revendication de l'ouverture du mariage – se penche sur un phénomène qu'il nomme « juridification », notion qui doit permettre de remplacer le concept moins adapté de « judiciarisation »³ : depuis plusieurs années, en Espagne, en France et en Belgique, les discours des mouvements militants s'appuient de plus en plus sur le droit. Ainsi, les nouvelles réglementations exigées sont réclamées à la fois au nom de concepts juridiques (l'égalité, envisagée comme l'antonyme de la discrimination) et à travers un discours empruntant son vocabulaire au domaine juridique. Si, pour Paternotte, ce rapport particulier au droit est relativement nouveau et s'explique par des facteurs contemporains, les travaux de Rennes montrent que ce qu'on peut appeler avec Paternotte (2012) « le rôle matriciel du droit » est plus ancien dans ce type d'argumentation⁴.

- 4 À partir d'un cadre théorique ancré dans l'analyse du discours française (Charaudeau et Maingueneau 2002) et d'une attention particulière portée à l'argumentation (Amossy 2006), nous proposons de comparer un texte français et un texte allemand qui constituent des prises de position publiques et collectives en faveur de l'ouverture du mariage. La lettre ouverte allemande est adressée aux Parlementaires allemands, membres du Bundestag. Martin Speer, un étudiant, rédige la lettre et la porte au Parlement. Elle est signée par 36 personnalités du monde universitaire, médiatique et culturel et publiée dans la presse le 13-5-2013 (*Spiegel, Süddeutsche Zeitung*) en tant qu'appel porté par des « personnalités » (« Prominente »). Le manifeste français est publié le 24-1-2013 dans le *Nouvel Observateur*. Il est signé à la fois par des personnalités publiques (« artistes, intellectuels, psychanalystes, sportifs, politiques,... ») et des citoyens sans renommée particulière. Les deux textes relèvent de genres similaires et paraissent dans des contextes politiques et discursifs différents, bien que comparables (dans les deux pays, une forme d'union civile, qui n'est pas un mariage, est déjà légale).
- 5 Il n'est pas question ici de proposer un aperçu global de la polémique telle qu'elle s'articule en Allemagne et en France à ce moment précis, ni de proposer une réflexion interculturelle. Il va de soi que le corpus choisi n'est pas assez étendu pour répondre à de tels desseins. Le but de cet article est de mettre en regard ces deux textes, qui sont – comme nous l'avons évoqué – comparables à de nombreux égards, afin de mettre au jour les fonctionnements argumentatifs et énonciatifs qui les portent. Ce choix, justifié par le fort pouvoir de résonance de ces textes, permet à nos yeux une micro-analyse intéressante puisqu'elle permet de rendre visibles, avec un degré de granularité de l'analyse particulièrement fin, les fonctionnements discursifs que les auteur-e-s mentionné-e-s ont observés dans des corpus plus larges.
- 6 Après avoir éclairé les contextes politiques et discursifs dans lesquels s'ancrent ces discours ainsi que les contraintes énonciatives liées à leurs genres (1), nous nous pencherons sur les modalités d'argumentation de l'égalité, qui constitue l'argument principal utilisé (2), pour nous intéresser enfin aux images de soi déployées dans ces textes, ou *ethè* collectifs, et soulignerons l'interaction entre ces constructions discursives de soi et l'argumentation des thèses proposées. Nous montrerons que si ces textes visent à remettre en circulation des lignes argumentatives déjà connues, ils permettent avant tout de manifester la force du groupe qui argumente, et même, au sein de la polémique, de le faire exister (3).

1. Caractéristiques générales

1.1. Contextes politiques

- 7 Nous proposons ici quelques éléments succincts permettant de comprendre les contextes politiques et discursifs immédiats des textes analysés, sans pouvoir aborder de façon générale l'histoire des mouvements de mobilisation pour l'ouverture du mariage⁵.
- 8 En France, la proposition de loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe est présentée devant le Conseil des ministres en novembre 2012. Même si la réforme, annoncée dans le programme du Parti Socialiste lors de son accession au pouvoir est attendue, le projet de loi soulève de nombreux débats jusqu'à sa promulgation en mai 2013, et même au-delà. La polémique est vive et les camps *anti-* et *pro-* s'affrontent dans les médias. Le mouvement « contre » est véhément : on se souvient, entre autres, de la promesse, devant l'Assemblée, d'hommes et femmes politiques de l'Opposition, de revenir sur la loi si ils-elles étaient réélu-e-s et du succès de diverses manifestations d'opposition (notamment les « manif pour tous »). Si, au moment où le manifeste est publié, on peut se douter que la loi, proposée par le gouvernement, sera adoptée, il reste que les voix contre le projet de loi se font de plus en plus audibles. Le texte que nous étudions vise donc à (re)mobiliser autour de la position *pour*.
- 9 Le contexte est différent en Allemagne : si, jusqu'à la date où nous écrivons, le mariage n'est pas ouvert aux couples de même sexe, il existe depuis 2001 une forme d'union civile (« union enregistrée ») accordant aux couples homosexuels des droits similaires aux couples hétérosexuels, sauf en matière fiscale et en matière d'adoption. Au fil des années, plusieurs tentatives d'adoption d'une loi autorisant le mariage des couples de même sexe ont échoué. En février 2013, la Cour Constitutionnelle fédérale de Karlsruhe impose l'adoption d'une loi modifiant les droits à l'adoption des couples de même sexe (« Sukzessivadoption » : il s'agit de pouvoir adopter l'enfant du/de la conjoint-e)⁶. C'est au cœur de cette actualité que se font entendre des voix prônant, à nouveau, l'ouverture du mariage : la lettre ouverte analysée entend ainsi (ré)introduire la question du mariage dans le débat au moment où les droits des homosexuel-le-s sont discutés dans l'espace public.

1.2. Caractéristiques génériques

- 10 Il ne s'agit pas ici de proposer une définition générique globale des lettres ouvertes et des manifestes (nous renvoyons pour cela à Adam 1998 et Burger 2002), mais d'explicitier brièvement les caractéristiques énonciatives des deux textes qui nous occupent. Portés par une forte dimension conative, ces textes sont des appels à l'action (le texte allemand veut appeler les député-e-s au vote mais aussi convaincre le lectorat, comme le texte français, qui invite en outre à la prise en charge du texte par le biais d'une signature) autant que des actions collectives : marqués par une dimension expressive forte, ils constituent la prise de position d'un groupe constitué par le discours lui-même.
- 11 Le manifeste français est pris en charge par un locuteur collectif et pluriel : prise de position publique de personnalités et d'une institution médiatique, le texte possède

aussi un fonctionnement pétitionnaire. Sans destinataire nommé, il s'adresse à l'ensemble du lectorat et, au-delà, au public dans son ensemble. Le genre « manifeste » est auto-assigné, de la même façon que le texte allemand se catégorise lui-même comme « lettre ouverte ».

- 12 La principale caractéristique d'une lettre ouverte est, hormis le fait qu'il y est fait usage de tous les codes du genre épistolaire (adresse, formule d'ouverture, de clôture...) la double adresse (Siess et Valency 2002) : prise en charge par des signataires formant un locuteur collectif, la lettre ouverte allemande est adressée aux membres du Parlement, appelé-e-s à voter l'ouverture du mariage, et au public.

2. Argumentations de l'égalité : droits vs. sentiments

- 13 Les deux textes, en tant que discours pro-égalitaires, sont construits à partir de l'argument de l'égalité. Pour manifester l'importance du changement législatif, ils cherchent à contester l'ordre des choses en vigueur, autrement dit à « rendre la réalité inacceptable » (Boltanski 2008), mettant en scène un cadre historique qui manifeste l'urgence et la nécessité de l'évolution.

2.1. Des moments historiques

- 14 Dans les deux textes, l'histoire a un sens et le changement exigé est présenté comme le progrès. Mais si le texte français focalise sur la finalisation d'un processus historique déjà mis en place, le texte allemand met l'accent sur la possibilité d'un renouveau radical et l'entrée dans une nouvelle ère. Ces schématisations reflètent les contextes des deux textes et les places qu'ils occupent dans la polémique : le manifeste français propose de finaliser un processus législatif déjà en cours alors que la lettre ouverte allemande entend ouvrir le débat. Outre ces schématisations temporelles, les textes s'appuient également sur des références à l'Histoire : le manifeste se fait discours abolitionniste alors que la lettre ouverte prône l'entrée dans les *Lumières*.

2.1.1. Clôture et abolition des discriminations

- 15 Le manifeste s'ouvre sur le paragraphe suivant :

Extrait 1) Manifeste⁷

Nous, citoyens attachés aux valeurs républicaines, rappelons que les homosexuels sont des hommes et des femmes comme les autres, libres et égaux en droits et en dignité. Un mouvement historique d'émancipation a réduit, étape par étape, les discriminations légales dont ils souffraient. Il est temps d'abolir la dernière d'entre elles : leur exclusion du mariage civil.

- 16 Le locuteur collectif s'appuie sur un fait qui est, ou doit être – en raison du cadre législatif au moins –, admis par tou-te-s : l'égalité entre homosexuel-le-s et hétérosexuel-le-s. Est ainsi mise en avant une prémisse qui constitue un point d'accord indiscutable avec le lecteur. Apparaît ici explicitement à la fois le recours à des termes juridiques et à un concept du droit, en appui sur un intertexte reconnaissable (la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen) : « la juridification » telle que définie par Paternotte (2012) est visible. Le « nous » inscrit le présent dans une continuité, « un mouvement historique », et présente le moment d'énonciation comme un moment particulier marqué par l'urgence de l'action. L'« abolition » proposée est ainsi ancrée

dans une chaîne événementielle dont les maillons restent implicites, mais qui rend le changement légal à la fois légitime et nécessaire. Ce schème argumentatif est, d'après Rennes, récurrent dans les argumentations pro-égalitaires : en effet, jusqu'à ce qu'elles soient remises en causes, les inégalités légales sont perçues comme reflets d'inégalités naturelles. Par-là, les revendications égalitaires sont inaudibles et « les partisans de l'égalité sont alors tentés, pour affronter la force des croyances, de naturaliser à leur tour la société, qu'ils appellent de leurs vœux, en érigeant en loi *nécessaire* du développement historique l'égalité croissante des droits et des conditions » (Rennes 2007b : 412).

- 17 La situation représentée participe d'une construction discursive de la souffrance des victimes. Celle-ci n'est, selon les catégories de Micheli, ni « dite » ni « montrée », elle est « étayée » (2013). Autrement dit, la souffrance n'est ni nommée ni signifiée sur le mode indiciel, dans le dire, elle est évoquée, construite, à partir de la schématisation d'une situation qui lui est conventionnellement associée (Grize 1997). Les homosexuel-le-s étant présenté-e-s comme subissant des actions dont l'agent est, implicitement, l'ensemble de la société, le « degré de contrôle » (Micheli 2013) est très élevé : le changement légal que le « nous » appelle de ses vœux est présenté comme moyen suffisant et nécessaire, atteignable, pour mettre fin aux souffrances décrites. Dans le même temps, le discours schématise la situation « dans un rapport d'analogie avec d'autres situations pertinentes sur le plan émotionnel » (*ibid.* : 34). La mention de l'« émancipation », obtenue grâce à un « mouvement historique », qui a « réduit les discriminations légales dont ils souffraient » permet d'affirmer l'urgence de l'« aboli[tion] » de « leur exclusion ». Ce passage fonctionne par allusion à d'autres discours, non identifiables précisément mais que le lecteur reconnaît comme discours abolitionnistes. Cet interdiscours⁸, précisément parce qu'il n'est pas un intertexte (Charaudeau et Maingueneau 2002 : 324), et parce qu'il ne renvoie pas à un discours abolitionniste précis, est susceptible d'évoquer aussi bien les discours prônant l'abolition de l'esclavage que ceux exigeant la fin de la ségrégation raciale. Le fait que l'argumentation ne se situe pas dans la filiation d'un type de discours abolitionniste précis tend à rendre plus efficace encore le procédé d'appui sur un précédent historique : l'analogie construite implicitement entre la situation présente et une pluralité de situations passées, dans le dit (par la schématisation à l'œuvre) et dans le dire (par le lexique choisi), contribue à axiologiser très positivement l'action prônée et à construire une position émotionnelle.

2.1.2. Ouverture et référence aux Lumières

- 18 Argumentant elle aussi l'importance du moment et le progrès possible, la lettre ouverte propose une schématisation de l'histoire tout à fait différente. Il ne s'agit pas ici de clore un moment sombre de l'histoire mais d'ouvrir vers un avenir fortement valorisé :

Extrait 2) Lettre ouverte

Es gibt Momente in unserer Geschichte, da öffnet sich ein Tor der Vernunft und wir als Gesellschaft haben die Chance hindurchzutreten. Hinein in eine menschlichere Zukunft. Die Frage um die Öffnung der Ehe für gleichgeschlechtliche Paare ist genau so ein besonderer Moment.

Il y a des moments dans notre histoire où s'ouvre une porte de la Raison et nous, en tant que société, avons l'opportunité de la franchir. D'entrer dans un avenir plus humain. La question de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe⁹ est précisément un de ces moments particuliers

Extrait 3) Lettre ouverte

Die Zeit ist gekommen, dass wir den Irrglauben der Jahrhunderte hinter uns lassen und die Augen für die Realität öffnen. Frei von ideologischer Verblendung und der Angst vor dem Morgen.

Le temps est venu de laisser derrière nous les fausses croyances¹⁰ des siècles et d'ouvrir nos yeux à la réalité. Libres d'aveuglement idéologique et de peur du lendemain.

- 19 La schématisation historique se double d'une représentation spatiale. Le progrès n'est pas nommé, il est mis en scène concrètement, dans sa réalité spatiale (le mot *Fortschritt*, progrès, signifie littéralement « pas vers l'avant ») : il s'agit de « franchir » une porte, d'« entrer » dans un nouvel espace, de « laisser derrière soi ». La référence historique aux Lumières¹¹, portée par les expressions emphatiques, est aisément repérable : le « nous » est appelé à franchir la « porte de la Raison », à entrer dans un « avenir plus humain », se débarrasser des « croyances fausses », « ouvrir les yeux à la réalité », se libérer de l'« aveuglement idéologique ». Cette référence rend la schématisation historique proposée particulièrement efficace dans la mesure où, comme nous l'avons montré ailleurs, celle-ci est doxique : elle est largement utilisée en France comme en Allemagne, pour construire un stéréotype positif de soi (Hekmat 2010 ; sur l'usage des « Lumières » en France, nous renvoyons à Rennes 2007a)¹². Le réseau métaphorique de l'ouverture identifie l'ouverture du mariage avec l'ouverture spatiale et temporelle que constitue le progrès.

2.2. Des égalités

- 20 Les clôtures de ces textes, qui résument et réaffirment les positions argumentées, montrent que l'argument central à l'œuvre est l'égalité, traitée selon des modalités différentes.

Extrait 4) Lettre ouverte

Wir wenden uns mit diesem Brief an alle Mitglieder des Bundestages und treten für die vollständige Öffnung der Ehe auch für gleichgeschlechtliche Paare ein. Wir appellieren: Überwindet Parteigrenzen und stellt gleich, was gleich ist!

Denn Liebe ist das, was uns zusammenhält.

Nous nous adressons avec cette lettre à tous les membres du Bundestag et demandons l'ouverture complète du mariage, pour les couples de même sexe aussi. Nous en appelons à vous :

Dépassez les frontières partisans et mettez au même niveau ce qui est de même nature !

Car l'amour est ce qui nous unit.

Extrait 5) Manifeste

Nous, citoyens hétéros ou gays, nous pensons que chacun a le droit de s'unir avec la personne qu'il aime, de protéger son conjoint, de fonder une famille. Il ne s'agit ni de politique, ni de religion, seulement d'égalité. C'est pourquoi, au mariage pour tous, nous disons oui.

- 21 Si, dans les deux textes, l'égalité est mise au centre du débat, elle est fondée de manière différente : la lettre ouverte argumente l'égalité de l'amour, travaillant, à travers la désérotisation des identités, à mettre au même niveau l'amour éprouvé par les couples de même sexe et par les couples de sexes différents, alors que le manifeste n'envisage l'amour (il s'agit ici de la seule mention de ce sentiment dans le texte) que du point de vue juridique. Ce n'est pas le sentiment qui est mis en avant, mais les droits qui doivent y être liés.

2.2.1. Le manifeste : égalité des droits

- 22 L'ouverture du manifeste (extrait 1) se fait par l'exposition d'un point consensuel : l'égalité juridique entre homosexuel-le-s et hétérosexuel-le-s. Cette prémisse met en évidence un fonctionnement argumentatif décrit par Rennes : les anti-égalitaires ne peuvent pas se prononcer publiquement pour l'inégalité¹³. Cette impossibilité à défendre l'inégalité s'inscrit dans un horizon d'attente idéologique (où c'est l'égalité qui est axiologisée positivement) et dans un contexte légal qui contraint la parole publique. Ainsi, lancer l'argumentation à partir du rappel de l'égalité entre les individus signe une argumentation fondamentalement dialogique.
- 23 Le texte situe immédiatement son propos dans le registre légal (« citoyens attachés aux valeurs républicaines », « libres et égaux en droits et en dignité ») et focalise sur l'égalité des droits à acquérir, présentée comme fondée sur l'égalité juridique déjà actée. Ce premier mouvement est renforcé par le deuxième, déjà commenté : le moment d'énonciation est représenté comme la clôture souhaitée et nécessaire d'un mouvement historique valorisé, déjà en marche, d'abolition des discriminations.
- 24 Le deuxième paragraphe travaille plusieurs formes d'arguments du précédent pour mettre à mal l'argumentation des opposant-e-s, qui est une argumentation des conséquences. Les précédents évoqués relèvent de temporalités et d'espaces différents. Le premier argument du précédent concerne la France : au moment où la loi permettant le pacs était votée, les mêmes « craintes et critiques » que celles qui se font entendre concernant l'ouverture du mariage étaient audibles. Le contre-discours de l'époque est présenté comme invalidé par le réel : le temps (« treize ans ont passé ») prouve que les conséquences réelles de cette loi sont loin des conséquences prédites par les opposant-e-s de l'époque (« Pourtant l'institution familiale est bien présente ; elle continue de figurer en tête des valeurs reconnues par les Français »). Le deuxième argument du précédent opère un décentrage spatial et thématique par rapport au premier : il ne s'agit plus de la France ni du pacs, mais d'autres espaces, dans lesquels l'ouverture du mariage a déjà été adoptée : « Entre-temps, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège, la Suède, l'Islande, le Canada, l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Espagne, le Portugal, neuf États des États-Unis et deux États du Mexique ont légalisé le mariage pour tous »¹⁴. L'énumération crée une accumulation, qui renforce le schéma déjà mis en place de la nécessité historique, exemplifiée ici par ce qui est représenté comme une marche universelle des civilisations. Sont placés côte à côte des pays considérés comme libéraux du point de vue politique et social et des pays considérés comme moins progressistes que la France. L'urgence du changement est ainsi mise en scène par le retard pris par la France, qui aime à se poser comme « le pays des Droits de l'Homme ». Les conséquences de ce deuxième précédent sont également présentées comme donnant tort aux opposant-e-s à l'ouverture du mariage (« Les fondements de la société occidentale ont-ils été ébranlés ? Non, en aucune manière »).
- 25 Mettant explicitement à mal les arguments du groupe « contre », le texte construit, en creux, une image – dysphorique – de l'adversaire : il est « assimil[é] [...] à ceux qui ont hier résisté à d'autres mesures égalitaires et que l'histoire a condamnés » (Rennes 2007b : 416). Plus que des « conservateur-trices », défendant un *statu quo*, les opposant-e-s sont présentés-e-s comme des « réactionnaires » qui s'opposent à une marche de l'Histoire menant à une évolution nécessaire en tant qu'elle dépasse le *hic et nunc*.

- 26 Les trois arguments « affirmés » dans le paragraphe suivant, afin de contredire « la propagande déversée par les opposants à la réforme », exposent la stabilité de l'institution du mariage et du Code civil et l'absence de preuves de la nuisance de la parentalité homosexuelle. Se donne à voir ici le caractère explicitement dialogique du texte, qui s'applique à prendre en compte les implications sociales du projet de loi, afin de contrer les arguments des adversaires qui, ne pouvant pas dire une inégalité de nature entre les individus, se positionnent grâce à une argumentation des conséquences.

2.2.2. La lettre ouverte : égalité des sentiments

- 27 Comme l'a montré l'analyse de l'extrait 4, l'appel à l'égalité dans le texte allemand s'appuie sur « l'amour », qui, mentionné huit fois, fonctionne comme un leitmotiv : il faut mettre à égalité les droits des homosexuel-le-s et des hétérosexuel-le-s en termes de mariage car l'amour éprouvé par les couples de même sexe est identique à celui des couples de sexes différents. Nous nous pencherons sur le fonctionnement précis de l'argumentation de l'égalité de l'amour après avoir éclairé la structure de la lettre ouverte.
- 28 Le texte est structuré de façon répétitive : l'amour est convoqué à plusieurs reprises comme justification de la thèse avancée. Une anaphore en *denn* (« car ») ponctue le texte, les cinq phrases mentionnant « l'amour ».
- 29 1) Le texte commence par la schématisation du moment d'énonciation comme moment historique (extrait 2). L'affirmation que « la question de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe est précisément un de ces moments particuliers » est justifié par l'affirmation introduite par *denn* :

Extrait 6) Lettre ouverte

*Denn*¹⁵ es geht um nichts Geringeres als den Kern unseres gesellschaftlichen Selbstverständnisses ; unser Bild von Ehe, Familie - und Liebe.

Car il n'est question de rien de moins que de la façon dont, fondamentalement, nous nous voyons, en tant que société, de notre image du mariage, de la famille - et de l'amour.

- 30 Le texte présente explicitement une question argumentative :

Extrait 7) Lettre ouverte

Die große gesellschaftliche Frage lautet: Wollen wir, die Bürger dieser Republik, wirklich die Liebe zwischen zwei Menschen mit zweierlei Maß messen?

La grande question de société qui se pose à nous est la suivante : voulons-nous vraiment, nous, les citoyens de cette République, faire deux poids, deux mesures quand il s'agit de l'amour entre deux êtres humains ?

- 31 2) Le deuxième paragraphe commence par la réponse à cette question

Extrait 8) Lettre ouverte

Wir und drei Viertel der Bevölkerung sagen nein! *Denn* Liebe kennt kein Geschlecht. Gleichgeschlechtliche Liebe ist Liebe wie jede andere auch.

Nous et trois quarts de la population répondons non ! Car l'amour ne connaît pas de sexe. L'amour partagé par les personnes de même sexe est un amour exactement comme les autres.

- 32 3) La troisième partie reprend l'évocation du moment historique évoqué dans la première partie : « le temps est venu... » (extrait 3) et justifie encore une fois par une phrase débutant par « *denn* » :

Extrait 9) Lettre ouverte

Denn Wahrheit ist: Liebe ist das, was uns zum Menschen macht.

Car la vérité est que c'est l'amour qui fait de nous des êtres humains.

- 33 Cette partie se clôt sur une nouvelle anaphore en « denn » :

Extrait 10) Lettre ouverte

Denn es ist jenes Band der Verantwortung, das unsere Gesellschaft im Kern zusammenhält. Familie und Ehe ist, wo Liebe wohnt!

Car c'est ce lien de responsabilité qui permet de faire tenir ensemble le cœur de notre société.

La famille et le mariage sont là où habite l'amour !

- 34 4) La fin du texte présente un condensé de la position argumenté et l'appel aux député-e-s (extrait 4).

- 35 L'anaphore en *denn* manifeste le fonctionnement argumentatif du discours : lorsqu'une affirmation est posée, elle est justifiée par un argument basé sur l'amour. Notons, avec Pérennec, que « sémantiquement, le contenu de l'énoncé introduit par *denn* est présenté comme un *fait indubitable*¹⁶ dans la situation d'énonciation, et non comme une *raison* invoquée par l'énonciateur » (2002 : 118).

- 36 La question présentée comme centrale (extrait 7) est celle de l'évaluation de l'amour qui unit deux individus, les développements suivants permettent de répondre à la question qui se donne d'emblée, à travers la tournure « voulons-nous vraiment » (*wollen wir [...] wirklich*) et l'usage de l'expression « faire deux poids, deux mesures » (*mit zweierlei Maß messen*), renvoyant explicitement à la règle de justice, comme une question oratoire. Dès la formulation de la question, le débat est cadré : interroger ainsi l'inégalité de traitement de deux éléments, c'est poser, implicitement, que ces deux éléments sont de même nature. Or, comme l'expliquent Perelman et Olbrechts-Tyteca, l'enjeu de l'argumentation à partir de la règle de justice est précisément la question de l'identité (en tant que mêmeté) des objets qui, en réalité, « diffèrent toujours par quelque aspect, et le grand problème, celui qui suscite la plupart des controverses, est de décider si les différences constatées sont ou ne sont pas négligeables [...] » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 2008 [1958] : 295). Si la question initiale schématise l'égalité entre les objets comme donnée, la suite du texte, qui s'applique de part en part à montrer que les différents types d'amour « ne diffèrent pas par les caractères que l'on considère comme essentiels » (*ibid.*), manifeste implicitement qu'il s'agit bien là de la question à discuter. Si le texte français argumente en partant de l'égalité juridique des individus, point qui constitue un consensus sur la scène de la parole publique, le texte allemand doit défendre l'égalité posée.

- 37 La question posée (7) interroge ainsi l'évaluation de « l'amour entre deux êtres humains » (*Liebe zwischen zwei Menschen*). Par la nomination *Menschen* (« êtres humains »)¹⁷, les acteurs sont présentés à partir d'une catégorie transcendant les identités sexuées, qui sont passées sous silence. Hors des catégories sexuées, les acteurs sont également placés hors des catégories sexuelles : dans le texte aucune mention d'« homosexualité » (*Homosexualität*), ni de « mariage homo » (*Homo-Ehe*), termes pourtant circulants. Ainsi, l'emploi du syntagme *gleichgeschlechtlich* (nous traduisons « de même sexe », littéralement « de même genre biologique » : voir la note 9), conforme à l'usage politiquement correct de la langue, permet (a) de marquer l'appartenance au camp des milieux pro-gays/lesbiennes, et (b) d'éviter l'emploi des syntagmes *Homo-* et *Homosexualität* et de focaliser sur le sentiment amoureux en évitant de suggérer la sexualité.

- 38 L'affirmation de l'unicité de l'amour (extrait 8) donnée comme justification, est argumentée par une description :

Extrait 11) Lettre ouverte

Sie [gleichgeschlechtliche Liebe] kennt Freude, Trauer, Schmerz und Zuversicht. Sie wird unter Herzsclagen geboren, bleibt erhalten, kann aber auch unter Tränen vergehen. Sie ist Teil unserer menschlichen Natur, Teil der Schöpfung und so alt wie wir selbst.

Il [l'amour des couples de même sexe] connaît la joie et le deuil, la douleur et la confiance. Il naît avec le battement du cœur, dure, mais peut aussi se terminer dans les larmes. Il est une partie de notre nature humaine, une partie de la création et il est aussi ancien que nous-mêmes.

- 39 L'insistance sur l'existence d'une catégorie unique est opérée en s'appuyant sur le stéréotype culturel de l'amour. Celui-ci est mis en scène à travers une succession d'états émotionnels antithétiques, considérés collectivement comme manifestations de l'amour, puis schématisé comme une histoire d'amour : la deuxième phrase associe des états psychologiques (représentés à travers les manifestations physiologiques qui leurs sont communément associées) aux étapes de toute histoire. La troisième phrase pousse plus loin la normalisation de l'amour homosexuel, donc de l'homosexualité, en en faisant une partie « de notre nature humaine », « de la création ». Il s'agit d'un procédé de naturalisation qui est visible dans tout le texte : la lettre ouverte travaille en profondeur l'articulation entre homosexualité et nature humaine, dans le but de re-naturaliser, c'est-à-dire d'ancrer dans l'ordre de la nature ces liens humains (donc les liens légaux exigés), s'opposant ainsi à l'idée qu'ils seraient contre-nature.
- 40 Les aspects suivants font de cette argumentation de l'égalité des sentiments amoureux une stratégie discursive efficace¹⁸.
- 41 A) L'intangibilité de ce sentiment, comme tous les sentiments, rend difficile la contre-argumentation. On pourrait affaiblir la portée de l'argument en recadrant le débat (comme le font certain-e-s opposant-e-s : « l'amour n'est pas la question essentielle, la vraie question est la filiation/l'institution du mariage/les conséquences pour la société ») ; mais, en envisageant la question de façon centrale et unique à travers le prisme du sentiment amoureux, le texte tend à interdire toute échappée argumentative hors du cadre posé. Ceci est opéré notamment par l'important travail de cadrage qui passe par les nominations des acteurs : désérotisées, les identités individuelles sont des identités sentimentales subsumées sous une catégorie unique.
- 42 B) Choisir l'amour comme catégorie surplombante et comme fondement de l'argumentation revient à mettre en avant un sentiment valorisé et consensuel, propre à éveiller la sympathie et l'approbation du lecteur, donc son adhésion à la thèse exposée. D'autant que l'amour représenté, loin d'être uniquement un sentiment individuel, est un amour idéalisé, porteur d'une fonction sociale. L'argument de l'amour, qui peut être entendu dans une perspective religieuse, peut s'expliquer par l'adresse aux membres du Parlement, constitué à ce moment en majorité par des membres de l'Union Chrétienne Démocrate (CDU/CSU en coalition avec les Libéraux-Démocrates).

3. Constructions identitaires de soi

- 43 Dans cette dernière partie, nous interrogeons les *ethè* collectifs (Amossy 2010, Orkibi 2012)¹⁹, c'est-à-dire les images discursives des locuteurs collectifs construits dans ces

textes. Nous nous intéressons d'abord aux différents types d'*ethè* mis en place ainsi qu'aux moyens discursifs qui les construisent, pour examiner ensuite les fonctions de ces constructions identitaires.

3.1. Des *ethè* collectifs

- 44 Les deux textes sont ponctués de « nous » : les nombreux travaux qui se penchent sur les différents emplois de cet embrayeur de personne (Benveniste 1966, *Mots* 10/1985 sur « le nous politique », Maingueneau 1991, Krieg-Planque 2012) invitent à questionner les « degrés de “collectivisation” » (Geffroy 1985b : 6) opérés, « du locuteur seul au genre humain tout entier » (*ibid.*). Les prises de position que nous étudions se manifestent explicitement comme étant des actes de parole, à travers les nombreux usages des verbes de parole (« affirmer », « dire », « demander », etc.). Ainsi, l'analyse des « nous » et de leurs fonctionnements discursifs permet de mettre au jour la façon dont le locuteur construit son identité discursive mais aussi la façon dont il pose les relations qu'il entretient avec les autres.
- 45 En s'appuyant sur les catégories présentées par Geffroy (1985a) et le « groupe Droites » (1985), on constate, sans étonnement, que les deux textes ne présentent aucune occurrence du « nous » de modestie ou de majesté, employé par un locuteur individuel : le « nous » majoritaire dans le texte français est celui qui renvoie aux signataires du texte, groupe ouvert et incluant potentiellement le lectorat ; dans le texte allemand, c'est le « nous » le plus général, celui qui renvoie au genre humain, qui domine.
- 46 Dans le manifeste, on ne note qu'une occurrence d'un « nous » national renvoyant aux Français dans leur ensemble (« Nous les [craintes et les critiques] avons déjà entendues quand le gouvernement Jospin a instauré le pacs en 1999 »), le « nous » le plus employé est celui qui renvoie aux signataires. Celui-ci est sujet de verbes de parole (« rappeler », « affirmer », « dire ») ; on ne trouve qu'une occurrence où il est sujet d'un verbe de pensée (extrait 5). En ouverture et en clôture du texte, deux appositions caractérisent ce « nous », contribuant à lui donner corps : a) « Nous, citoyens attachés aux valeurs républicaines, rappelons [...] », b) « Nous, citoyens, hétéros ou gays, nous pensons que chacun a le droit de s'unir [...] ». Le premier groupe nominal (« citoyens attachés aux valeurs républicaines ») permet de poser la crédibilité du locuteur collectif : « l'appel à des valeurs et une rationalité politique partagées par les camps qui s'affrontent doit contrebalancer l'hétérodoxie dont la demande égalitaire est porteuse » (Rennes 2007a : 72). L'apposition en (b) est la seule qui subdivise le « nous » en deux entités. Cette défusion sert à la fois à montrer l'étendue du collectif qui prend la parole et à contrer l'argument du plaidoyer *pro domo*.
- 47 Dans le texte allemand, on trouve trois occurrences d'un *wir* qui correspond au « nous » signataire. Deux d'entre elles se trouvent à la fin du texte (extrait 4) : les *wir* sont sujets de verbes de parole (*wir wenden uns*/« nous nous adressons » ; *wir appellieren*/« nous en appelons ») et disent la prise de position du locuteur collectif. Le troisième « nous » signataire, qui se trouve au milieu du texte (extrait 9 : « Nous et trois quarts de la population disons non ! »), est d'emblée élargi et devient un « nous » national, renvoyant à la majorité des Allemands. En effet, le groupe nominal sujet coordonne le « nous » signataire et « trois quarts de la population »²⁰. À côté de ces trois formes, les 13 autres occurrences de *wir* et de ses dérivés (*uns*, *unser*) relèvent du « nous » genre humain.

48 Ces usages différents du « nous » dans les deux textes vont de pair avec d'autres indices qui construisent des *ethè* distincts. Le locuteur collectif de la lettre ouverte se présente comme surplombant et largement inclusif : l'usage majoritaire du « nous » genre humain met au centre de l'argumentation un acteur constitué du locuteur collectif, mais aussi de son adversaire, au-delà des individualités. Le dialogisme avec les contre-discours est implicite et subtil (comme nous l'avons montré, la re-naturalisation de l'homosexualité constitue une forme de réponse à un argument circulant). L'usage du « nous » d'humanité, le discours sur les entités abstraites que constituent « l'amour », « la société », « l'humanité », « la responsabilité », marqué par l'emploi constant du présent de vérité générale et la référence omniprésente aux Lumières, posent un ton solennel et permettent de construire le « nous » signataire, grâce à son discours, comme une voix surplombante, dépassant les divisions. Le « nous » du texte français est avant tout un « nous » signataire, il inclut lui aussi le récepteur puisque le fonctionnement pétitionnaire du manifeste permet au lectorat de prendre en charge symboliquement la parole exprimée. Ce « nous » se donne comme visiblement dialogique, il s'oppose, même si aucune mention explicite n'est faite d'un « vous », ou d'un « ils ». Autrement dit, si les opposant-e-s ne sont pas mentionné-e-s, leurs arguments sont explicitement mis en scène et contredits. Le « nous » se bat contre l'adversaire point par point, réfutant ses arguments et le représentant comme force réactionnaire. Ainsi, si le texte allemand met en scène un *ethos* collectif de prêcheur plein d'autorité, largement inclusif, le texte français construit un *ethos* de combattant pragmatique, qui s'oppose à un contre-discours mentionné explicitement : ces différences se donnent à voir dans des stratégies discursives distinctes et sont liées aux contextes discursifs et politiques différents que nous avons explicités.

3.2. Quand dire la position collective c'est faire le collectif

49 On peut se demander quelle(s) fonction(s) ces argumentations remplissent dans les scènes polémiques dans lesquelles elles s'inscrivent. Pour répondre à cette question, il faudra s'interroger sur le rôle joué ici par l'*ethos*. Une première lecture consiste à dire que ces textes permettent de poser sur la scène publique une argumentation en faveur de l'ouverture du mariage : l'image discursive que ces locuteurs construisent d'eux-mêmes d'une part, la notoriété et le prestige des individus formant le collectif ainsi que la liste des signataires individuels, d'autre part, servent d'appui pour soutenir le point de vue défendu. Ici donc, l'interaction entre ces formes d'*ethos* viendrait soutenir l'efficacité du discours : il s'agit là de la fonction traditionnellement attribuée à l'*ethos* depuis Aristote. Cependant, on constate, en fréquentant les discours médiatiques construisant cette question, que les stratégies argumentatives employées dans ces deux textes sont largement stéréotypées. Les travaux sur ces polémiques montrent eux aussi que les argumentations déployées ne sont en rien nouvelles : comme le montre Rennes (2007b, 2011) c'est avant tout en se fondant sur l'argument de l'égalité qu'on réclame de nouveaux droits pour des groupes qu'on présente comme étant discriminés. Paternotte souligne, quant à lui, que les revendications militantes pour les droits légaux des homosexuel-le-s passent d'une part par l'argument de l'égalité juridique, d'autre part par la dissociation entre parentalité et conjugalité, reproduction et mariage (2011). Ainsi, on peut se demander ce que ces textes font par leur énonciation : quel rôle jouent-ils sur la scène polémique, si les arguments qu'ils formulent sont largement connus et attendus ?

- 50 S'il convient de ne pas minimiser la volonté – et l'intérêt – de la remise en circulation de ces points de vue, ce qui semble se jouer avant tout, c'est l'image qu'on veut donner du collectif qui s'exprime : si l'*ethos* permet l'efficacité du discours, en retour, le discours permet d'asseoir une image du locuteur collectif. Dans ce contexte d'affrontement de deux camps dont les logiques semblent incompatibles, la question de l'image du groupe est centrale (Rennes 2011 : 50, Orkibi 2012) : il semble que ce qui importe dans ces textes, c'est moins l'argumentation présentée elle-même que la construction identitaire du collectif qui les prend en charge. Il s'agit de manifester la force et le poids d'un camp dans le débat. Agir collectivement par ces discours, c'est certes rendre audible une position argumentative, mais c'est surtout donner à entendre la puissance d'un collectif, en tant qu'instance discursive, par les moyens argumentatifs exposés, mais aussi en tant qu'instance extra-discursive : en termes de prestige et/ou de nombre de signataires. Les collectifs en question ne préexistant pas à cette prise de parole, il ne s'agit pas uniquement ici de faire entendre le collectif, mais aussi de le faire exister, par l'acte de parole lui-même.

Conclusion

- 51 Dans cette contribution, prenant en compte les travaux étudiant les discours de revendication d'égalité juridique, nous avons mis en regard deux textes qui, à partir de genres similaires, argumentent une même position : l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. À partir de l'étude des fonctionnements argumentatifs et énonciatifs à l'œuvre, nous avons montré deux types de travail de l'argument de l'égalité, reposant d'un côté sur le droit et de l'autre sur les sentiments. Ces formes d'argumentation n'étant pas nouvelles dans le cadre des débats publics sur la question de l'ouverture du mariage, il apparaît que ces textes visent d'une part à remettre ces points de vue en circulation et d'autre part à (re)prendre une place dans l'espace des débats en affichant une certaine image de soi. L'argumentation du collectif permet ainsi de manifester l'existence et le poids d'un camp dans l'espace polémique.

BIBLIOGRAPHY

- Adam, Jean-Michel. 1998. « Les genres du discours épistolaire. De la rhétorique à l'analyse pragmatique des pratiques discursives », Jürgen Siess, (éd.), *La lettre entre réel et fiction* (Paris : SEDES), 37-53
- Amossy, Ruth. 2006. *L'argumentation dans le discours* (Paris : Armand Colin)
- Amossy, Ruth. 2010. *La présentation de soi. Ethos et identité verbale* (Paris : PUF)
- Amossy, Ruth. 2014a. *Apologie de la polémique* (Paris : PUF)
- Amossy, Ruth. 2014b. « L'éthos et ses doubles contemporains. Perspectives disciplinaires », *Langage et société* 149, 13-30

- Banens, Mark. 2011. « La reconnaissance légale du couple de même sexe en Europe », *Ex æquo* 23, 113-129
- Banveniste, Émile. 1966. *Problèmes de linguistique générale, tome 1* (Paris : Gallimard)
- Boltanski, Luc. 2008. *Rendre la réalité inacceptable. À propos de « La production de l'idéologie dominante »* (Paris : Demopolis)
- Burger, Marcel. 2002. *Les manifestes : paroles de combat. De Marx à Breton* (Paris : Delachaux et Niestlé)
- Chanay De, Hugues. 2008. « Outrages contre outrage : les lettres adressées à Noël Mamère à l'occasion du mariage de Bègles », Eric Desmons & Marie-Anne Paveau (éds), *Outrages, insultes, blasphèmes et injures. Violences du langage et polices du discours* (Paris : L'Harmattan), 151-175
- Charaudeau, Patrick & Dominique Maingueneau (éds.). 2002. *Dictionnaire d'analyse du discours* (Paris : Seuil)
- Cox, Robert & Christina R. Foust. 2009. « Social Movement Rhetoric », Andrea A. Lunsford, Kirt H. Wilson & Rosa A. Eberly (eds.), *The SAGE Handbook of Rhetorical Studies* (Los Angeles : SAGE), 605-622
- Descoutures, Virginie, Marie Digoix, Eric Fassin & Wilfried Rault (éds). 2008. *Mariages et homosexualités dans le monde. L'arrangement des normes familiales* (Paris : Autrement)
- Geffroy, Annie. 1985a. « Les nous de Robespierre ou le territoire impossible », *Mots* 10, 63-90
- Geffroy, Annie. 1985b. « Les nous indistincts », *Mots* 10, 5-8
- Grinshpun, Yana (éd.). 2014. *Langage et société* 149, « Ethos discursif »
- Grize, Jean-Blaise. 1997. *Logique et langage* (Gap : Ophrys)
- Groupe « Droites ». 1985. « Le nous à droite d'après un corpus d'éditoriaux de presse 1973-1982 », *Mots* 10, 147-165
- Hekmat, Ida. 2010. « Construction d'identités collectives en confrontation à travers des références à l'histoire », Minna Palander-Collin, Hartmut Lenk, Minna Nevala, Päivi Sihvonen & Marjo Vesalainen (éds), *Construction identitaire dans la communication interpersonnelle. Mémoires de la société néophilologique de Helsinki, Tome LXXXI* (Helsinki : Société Néophilologique), 351-364
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine. [1980] 2002. *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage* (Paris : Colin)
- Maingueneau, Dominique. 1991. *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive* (Paris : Hachette)
- Maingueneau, Dominique. 2014. « Retour critique sur l'éthos », *Langage et société* 149, 31-48
- Micheli, Raphaël. 2013. « Esquisse d'une typologie des différents modes de sémiotisation verbale de l'émotion », *Semen* 35, 18-39
- Orkibi, Eithan. 2012. *Les étudiants de France et la guerre d'Algérie. Identité et expression collective de l'UNEF (1954-1962)* (Paris : Syllepses)
- Paternotte, David. 2011. *Revendiquer le « mariage gay ». Belgique, France, Espagne* (Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles)
- Paternotte, David. 2012. « La juridification ou le droit comme matrice de l'action collective : la revendication du droit au mariage entre personnes du même sexe », *Politique et Sociétés* 31 : 2, 93-112

- Pélisse, Jérôme. 2005. « A-t-on conscience du droit ? Autour des *Legal Consciousness Studies* », *Genèses* 59, 114-130
- Perelman, Chaïm & Lucie Olbrechts-Tyteca. 2008 [1958]. *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique* (Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles)
- Pérennec, Marcel. 2002. *Sur le texte, énonciation et mots du discours* (Lyon : PUL)
- Raab, Heike. 2011. *Sexuelle Politiken. Die Diskurse zum Lebenspartnerschaftsgesetz* (Frankfurt am Main : Campus)
- Rabatel, Alain. 2010. « Retour sur les relations entre locuteur et énonciateur. Des voix et des points de vue », Marion Colas-Blaise, Mohammed Kara, Laurent Perrin & André Petitjean (éds), *La question polyphonique ou dialogique dans les sciences du langage* (Metz : CELTED, Université de Metz, coll. « Recherches linguistiques 31 »), 357-373
- Rennes, Juliette. 2007a. « L'invocation des Lumières dans l'histoire de la République, des discours sous contrainte », Nicolas Weill, (éd.), *L'esprit des Lumières est-il perdu ?* (Rennes : PUR), 71-80
- Rennes, Juliette. 2007b. « Les controverses d'égalité en droit en régime républicain. Catégories et répertoires argumentatifs », Bertrand Badie & Yves Déloye (éds), *Le temps de l'État* (Paris : Fayard), 408-419
- Rennes, Juliette. 2011. « Illégitimer les distinctions en droit. Stratégies politiques et enjeux épistémologiques », *Politix* 94, 35-57
- Siblot, Paul. 1999. « Appeler les choses par leur nom. Problématique du nom, de la nomination et des renominations », Salih Akin (éd.), *Noms et re-noms : La dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires* (Rouen : Publication de l'Université de Rouen), 13-31
- Siblot, Paul. 2003. « Du dialogisme de la nomination », Cassanas, Armelle, Aude Demange, Bénédicte Laurent & Aude Lecler (éds), *Dialogisme et nomination* (Montpellier : Praxiling), 331-337
- Siess, Jürgen & Gisèle Valency (éds). 2002. *La double adresse* (Paris : L'Harmattan)

NOTES

1. Le texte intégral est disponible sur le site du *Nouvel Observateur* : <http://tempsreel.nouvelobs.com/mariage-gay-lesbienn/20130108.OBS4745/manifeste-au-mariage-pour-tous-nous-disons-oui.html> (consulté le 15 janvier 2015).
2. Le texte intégral est disponible sur le site *Spiegel* : <http://www.spiegel.de/politik/deutschland/prominente-fuer-die-homo-ehe-der-offene-brief-im-wortlaut-a-899436.html> (consulté le 15 janvier 2015). Les traductions françaises de la lettre ouverte sont de notre fait. Pour les besoins de l'analyse, nous avons choisi, pour le titre comme pour le reste des citations, de rester au plus près du texte allemand. Ici, nous gardons la répétition de « gleich » (« identique », « égal »), la figure de style contribuant à l'efficacité rhétorique de la formule.
3. C'est-à-dire le fait d'avoir recours aux cours et aux tribunaux pour faire aboutir les revendications portées (Paternotte 2012).
4. Pour des réflexions sur les représentations du droit et les rapports que les acteurs entretiennent au quotidien et dans leur quotidien avec lui, nous renvoyons aux travaux relevant des *Legal consciousness studies* dont Pélisse (2005) propose une présentation rigoureuse.
5. Pour une contextualisation plus large, nous renvoyons aux travaux cités dans l'introduction : Descoutures *et al.* 2008, Banens 2011, Paternotte 2011, 2012, Raab 2011.

6. Cette décision de la Cour Constitutionnelle fédérale de février 2013 est entérinée par une loi en mars 2014. En juin 2014, la Cour Constitutionnelle décide à nouveau d'harmoniser la situation (cette fois fiscale) des couples de même sexe ayant contracté une union civile avec celle des couples de sexe différent (« Ehegattensplitting ») : la loi entérinant cette décision date de juillet 2014.
7. Nous numérotions les extraits suivant l'ordre de notre analyse et non suivant l'ordre de déroulement des textes.
8. Nous entendons ici « interdiscours » en tant qu'« ensemble des unités discursives (relevant de discours antérieurs du même genre, de discours contemporains d'autres genres) avec lesquelles un discours entre en relation implicite ou explicite » (Charaudeau et Maingueneau 2002 : 324).
9. *Gleichgeschlechtlich* signifie « de même sexe biologique ». Étant donné la non symétrie des systèmes lexicaux français et allemand (le français parle de « sexe » pour désigner le sexe biologique et la sexualité, qui sont désignés en allemand respectivement par *Geschlecht* et *Sex* ; il parle de « genre » pour désigner le genre grammatical et le concept fondamental des études de genre, qui sont nommés en allemand *Genus* et *Gender*), nous choisissons la traduction la plus idiomatique en français : « de même sexe » mais soulignons que le texte allemand ne fait aucune mention de « sexe ».
10. *Irrglauben* pourrait être traduit également par « superstition ».
11. Il s'agit également d'une référence à la caverne platonicienne.
12. C'est aussi le cas de la notion mobilisée de « progrès ».
13. On observe ainsi que durant la polémique française de 2014 à propos de ce qui fut nommé « la théorie du genre » et son enseignement supposé à l'école, ceux qui refusaient les programmes officiels s'opposaient à la notion d'« égalité entre les hommes et les femmes » en plaidant non pas l'« inégalité » des sexes mais leur « complémentarité ».
14. Il serait intéressant d'observer les usages et circulations de la nomination « mariage pour tous » (qui n'est pas le terme employé dans la loi). Si la nomination focalise sur l'ouverture et la non-discrimination, certains ont pu y voir une 'invisibilisation' des individus effectivement concernés : les homosexuel-le-s. Pour un point sur les nominations « mariage des homosexuels »/« mariage gai »/« mariage gai et lesbien » et leurs implications, nous renvoyons à Descoutures *et al.* (2008 : 4).
15. Tous les soulignements dans les citations du corpus sont de notre fait.
16. Nous soulignons.
17. Les choix lexicaux, même s'ils ne sont pas entièrement libres (relevant de contraintes liées à des routines de nomination dans l'intra- et l'interdiscours) présentent ce qui est nommé à partir d'un certain point de vue. Les nominations sont ainsi des traces de la subjectivité du locuteur autant que des moyens d'orienter la réception. Les références sur le sujet sont – on le sait – nombreuses, citons, sans pouvoir être exhaustive : Kerbrat-Orecchioni [1980] 2002, Siblot 1999, 2003, Rabatel 2010.
18. En tant que linguiste, nous ne pouvons pas, bien sûr, nous prononcer sur la réception effective et envisageons les effets potentiels du texte.
19. Pour un point global sur la notion d'*ethos* et ses appréhensions dans le champ de l'analyse de discours, nous renvoyons à Amossy (2010), mais aussi au numéro 49 de *Langage et société* (Grinshpun 2014) et notamment à Amossy (2014b) et Maingueneau (2014).
20. Ce chiffre renvoie à un sondage publié en février 2013, affirmant que trois quarts des personnes sondées étaient favorables à l'ouverture du mariage.

ABSTRACTS

Examining a German open letter and a French manifesto, both published in 2013, this article compares two ways of argumentation in favor of same-sex marriage. Using French discourse analysis, this linguistic study shows that the claimed extension of legal rights emphasizes the idea of parity, yet from different perspectives: the German open letter argues for emotional equality whereas the French manifesto is based on the reaffirmation of legal equality. In these public discourses are thus built up collective *ethos* which aim at supporting the suggested point of view. Yet the argumentations *per se* are also signs of the existence and the power of the collective speakers. Promoting in public same-sex marriage is therefore a way of both convincing the audience and claiming the existence and the symbolic authority of the group which defends this position: the collective does not only set out arguments for a particular point of view, it also manifests its existence through the expression of a point of view.

Cet article, inscrit dans l'analyse du discours française et l'analyse de l'argumentation, met en regard deux textes contemporains (une lettre ouverte allemande et un manifeste français, publiés en 2013) défendant l'ouverture du mariage aux homosexuel-le-s. Dans les deux discours, c'est l'argument *a pari* qui est utilisé, selon des modalités différentes : on argumente d'un côté à partir de l'égalité juridique des individus et de l'autre à partir de l'égalité de leurs sentiments. Ces argumentations sont marquées par des constructions particulières de l'identité discursive des locuteurs collectifs qui prennent position. Si ces textes sont des actions collectives en tant qu'ils exposent une prise de position et invitent les récepteurs à s'engager, ils servent aussi, au sein de contextes polémiques, à faire le collectif, c'est-à-dire à manifester l'existence et la force des groupes qui les prennent en charge.

INDEX

Keywords: claims-making activity, collective ethos, equality, identity formation, manifesto, open letter, same-sex marriage

Mots-clés: construction d'identité, discours de revendication sociale, égalité, ethos collectif, lettre ouverte, manifeste, mariage des couples de même sexe

AUTHOR

IDA HEKMAT

Université de Franche-Comté, CRIT